

L'euthanasie - 1/3

Vous avez sans doute tous déjà entendu ce mot "euthanasie", mais en connaissez-vous réellement le sens ? Connaissez-vous l'opinion des trois principales religions monothéiste ? Non ? Dans ce cas, je vous propose de le découvrir ou de le redécouvrir grâce à mon article.

Tout d'abord, avant "d'étudier" le sujet de mon article je vais vous définir le sens du mot "euthanasie" à travers ses origines dans le but de mieux le comprendre.

Le mot euthanasie du grec *eu* = "bien" et *thanatos* = "mort" désignait d'abord la "bonne mort", douce, paisible et sans souffrance, souhait commun à tous les hommes.

Bon, cette définition nous confirme (ou non) notre définition que l'on se faisait à ce sujet.

Oui mais voilà, connaissez-vous la différence entre l'euthanasie passive et l'euthanasie active ?

Non ? Alors lisez donc l'explication dont je vous fais part afin de connaître entièrement le problème de l'euthanasie.

Euthanasie passive : ou indirecte consiste à laisser mourir sans soins majeurs les patients dont l'état est au-delà des possibilités thérapeutiques actuelles ; "passive" s'applique à l'attitude du médecin qui, respectant l'évolution naturelle, décide soit d'arrêter un traitement existant, soit de ne pas commencer un traitement possible ; pour le Code pénal français, cela constitue un délit, cela se nomme de la "non assistance à personne en danger" (article 63)

Euthanasie active : ou directe consiste à provoquer la mort de malades incurables pour faire cesser leurs souffrances ou leur agonie douloureuse, en administrant par exemple des taux croissants d'analgésiques, jusqu'au seuil fatal ; selon notre Code pénal c'est un crime (article 295) passible de la cour d'assises.

Il existe toute fois une forme particulière d'euthanasie qui se fait appeler le suicide médicalement assisté. Cette forme d'euthanasie consiste l'aide d'une tierce personne qui se limite à fournir au malade des médicaments mortifères et qu'il prend lui-même.

La tierce personne en question (médecin, ami ou parent) est, en France également passible des tribunaux.

Point de vue des religions

Nous avons chacun notre opinion sur l'euthanasie, oui mais la France comme tous les autres pays, comptent des pratiquants. Quelles que soit la religion, des fidèles n'entraveront pas la décision de leurs écrits saints, c'est pourquoi je vous propose d'étudier l'opinion des trois principales religions monothéistes de ce monde qui sont le catholicisme, l'islam et le judaïsme.

Le catholicisme :

D'après des extraits du Catéchisme de l'Eglise catholique nous serons plus ou moins fixé sur leur point de vue.

"2277. Quels qu'en soient les motifs et les moyens, l'euthanasie directe [...] est moralement irrecevable.

[...] [Elle] constitue un meurtre gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant, son Créateur. L'erreur de jugement dans laquelle on peut être tombé de bonne foi, ne change pas la nature de cet acte meurtrier, toujours à proscrire et à exclure."

L'Eglise catholique condamne donc cet acte, qui est qualifié d'irrespectueux envers Dieu.

Oui, mais ceci dit l'Eglise catholique admet que l'on puisse passer à travers les mailles de ce filet dans l'article

L'euthanasie - 2/3

2279 qui cite "L'usage des analgésiques pour alléger les souffrances du moribond, même au risque d'abréger ses jours, peut être moralement conforme à la dignité humaine si la mort n'est pas voulue [...]."

Cette position peut paraître trop délicate, mais elle correspond à une réalité bien connue des personnes qui escortent des malades incurables dans leur dernier cycle de vie.

L'islam :

La doctrine musulmane est ici sans aucune nuance (comparé au catholicisme) : "Il est interdit de donner la mort si ce n'est a bon droit"

Médecins, amis ou parents ne peuvent donc pas mettre un terme à la vie d'une personne étant donné qu'elle n'a commis aucun crime, qu'elle n'aspire qu'à mourir de façon sereine pour compenser les souffrances de sa vie. L'euthanasie est donc inexistante au sein de l'islam.

Le judaïsme :

"Le respect de la vie humaine est absolu, inconditionnel. C'est Dieu qui donne la vie. Le Talmud dit : celui qui détruit une vie, même d'un instant, c'est comme s'il détruisait l'univers entier. Il est donc défendu de faire quoi que ce soit qui puisse hâter la fin d'un agonisant." (Rabbin Guggenheim)

"On peut atténuer les souffrances par des calmants si ceux-ci ne hâtent pas la mort à coup sûr." (Rabbin Kling)

Cependant il peut y avoir un renoncement à donner des soins médicaux manifestement sans aucun espoir. Le judaïsme accepte donc l'euthanasie passive, qui doit être rigoureusement distinguée de l'euthanasie active, car cette dernière est sans appel condamnée.

Témoignage

Je vous propose maintenant un témoignage.

Bien entendu tout le monde a entendu l'histoire de Vincent Humbert mais moi, j'ai décidé de "publier" un autre témoignage car il ne faut pas oublier que beaucoup trop de personnes sont dans la même situation que ces personnes.

Après quelques recherches j'ai aussi trouvé pour vous les "souffrances" physiques ou psychiques que peuvent subir les gens.

Frappée a dix-neuf ans de poliomyélite :

Brefs extraits d'un témoignage de Jacqueline Martin, enregistrée sur cassette le 10 octobre 1985 ; la paralysée est alors âgée de quarante-neuf ans.

"Je m'appelle Jacqueline Martin. Je suis née le 29 avril 1936. [...] Je terminais mon bac de philo. Je préparais le bac de mathématiques ! [...] Si l'on m'avait dit ce jour-là que deux mois plus tard, je serais obligée de passer le reste de ma vie en respirant avec une machine et en souffrant de paralysie, je me serais donné la mort ! Je ne sais pas en vérité quel moyen j'aurais employé mais je n'aurais pas pu supporter un tel avenir !"

Une trachéotomie a été pratiquée sous anesthésie locale sans qu'elle ne soit consultée.

"Aucun choix ne m'avait été proposé ; j'étais condamnée à une vie qui ne m'avait pas été expliquée, à une vie dont je n'aurais pas voulu ! [...] Pour moi, ce qui devrait importer par-dessus tout, ce n'est pas le respect de la vie quand celle-ci est dégradée, mais ce qui devrait l'emporter avant tout, c'est la qualité de la vie. Chacun devrait être libre de son choix, car le choix fait partie de la dignité humaine ; [...] ce que je revendique, c'est le droit à une mort douce quand je le demanderai."

L'euthanasie - 3/3

Jacqueline Martin a finalement été délivrée, comme elle le souhaitait, en juillet 1987, chez elle, entourée d'amis.

Jacqueline Martin soulève un point important dans son témoignage : la liberté du choix.

Sa vie a été contrôlée non pas comme elle l'entendait, mais comme le désiraient les médecins. Alors je vous pose la question, est ce une vie ? Est-ce une vie que de subir les désirs des autres quand vous endurez de terribles souffrances ?

C'est pour vous y inciter à la réflexion, que je vous propose les souffrances somatiques endurées par un patient et énumérées par le docteur Admiraal dans "Vivre sa vie, choisir sa mort"

- 1)** Déperdition des forces : le malade n'est plus à même de faire le moindre effort physique et dépend entièrement, nuit et jour, du personnel soignant.
- 2)** Lassitude : conséquence du premier point qui pousse le malade à bout.
- 3)** Douleurs : bien que combattues elles deviennent intolérables ; les doses de médicaments perturbent l'activité psychique
- 4)** Oppression : croissante et étouffement caractéristique de la phase terminale
- 5)** Insomnie tenace : les barbituriques rendent le malade abruti pendant la journée.
- 6)** Nausées et vomissements : ces derniers persistent malgré un drainage continu et une sonde oesophagienne.
- 7)** Flux salivaire : en cas d'occlusion totale de l'œsophage ou du pharynx, la salive doit être constamment crachée, ce qui est moralement pénible.
- 8)** Soif : si on ne peut administrer des quantités de liquide suffisantes par le goutte-à-goutte.
- 9)** Incontinence : de l'urine ou de selles ou des deux : elles exigent des soins constants, ce que le malade ressent comme humiliant.

Alors, désirez-vous vivre ainsi ?